

**Discours de Louis PINTON,
Président du Conseil général de l'Indre**

Vote des taux de la fiscalité

Séance du 27 mars 2009

Mes Chers Collègues,

Notre séance de la matinée est consacrée au vote des taux de la fiscalité départementale pour 2009. Cet acte prolonge notre Budget voté en janvier.

Il annonce et confirme aux contribuables de l'Indre, les mesures qui concernent l'impôt départemental.

Il détermine une grande partie des ressources dont nous disposerons cette année pour mener à bien les missions qui nous sont confiées.

Les difficultés économiques apparues au dernier trimestre 2008 s'imposent concrètement dans notre budget. La baisse importante - de l'ordre de 20 % - des droits de mutation, en fournit un exemple très clair.

Elle souligne l'urgence de réviser profondément les contours de la fiscalité locale. Très sollicitée dans le cadre du plan de relance de l'économie, les collectivités doivent parallèlement composer avec des ressources fluctuantes et parfois inadaptées. Ce n'est pas le moindre des paradoxes.

A l'évidence, les modalités de participation des contribuables au fonctionnement de leurs collectivités locales doivent être réformées. Le débat autour de la Taxe Professionnelle en témoigne. Il faut avoir le courage de dépasser les conservatismes de toutes sortes pour se doter d'une fiscalité dynamique, en rapport avec nos actions et adaptée à leurs exigences.

● **Réaliste quant aux ressources dont il va pouvoir disposer, le Conseil général reste en mesure de faire face aux nécessités grandissantes du moment.** Il pourra ainsi répondre aux besoins accrus de solidarité tout en prenant sa part dans la relance de l'économie par une accélération de ses investissements. Nous pouvons aujourd'hui relever ce défi que la situation dégradée nous impose dans une période que nous souhaitons la plus brève possible. Un seul objectif résume le sens de toutes nos actions : apporter le plus possible aux habitants de l'Indre.

Leur apporter le plus possible c'est veiller à ne pas ajouter une charge à celles, nombreuses, qui pèsent déjà sur leurs épaules.

● **Pour la sixième année consécutive les impôts départementaux n'augmenteront donc pas. Nous faisons ainsi le choix très clair de préserver le revenu de ménages et des entreprises.**

Il n'est pas inutile de rappeler que cette décision tranche dans un contexte d'augmentation généralisée de la fiscalité locale. Selon les données dont nous disposons, les impôts départementaux pourraient encore progresser de 4, 5 % en moyenne avec des pics à 15 % pour certains Conseils généraux.

Chacun doit prendre sa place dans la guerre contre la récession qui a débuté il y a plusieurs mois. Notre collectivité assumera ses responsabilités avec détermination et engagera ses forces avec le maximum d'efficacité. Ce faisant, elle gardera à l'esprit qu'à toute crise succède un « après crise » et que toute faute d'appréciation dans les mesures que nous prenons aujourd'hui ne manquera pas de nous pénaliser demain.

Il faudra donc veiller à conserver l'équilibre entre audace des mesures d'urgence et maintien de notre stabilité budgétaire à long terme.

● **C'est ainsi que nous avons fait le choix d'un recours mesuré à l'emprunt.** Comme le veut la célèbre formule, « les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain ». C'est pourquoi nous voulons maîtriser notre taux d'endettement. Là encore, il faut avoir une idée claire de ce que cela signifie.

En France, les contribuables paient en moyenne 60 euros pour rembourser la dette de leur Conseil général. Dans certains départements, cette somme peut atteindre 133 euros par habitant. Dans l'Indre, la dette ne représente qu'un euro par habitant. Autant dire que cette charge n'existe quasiment pas chez nous. En plus de leurs emprunts personnels, les habitants de l'Indre n'ont donc pas à rembourser ceux de la collectivité.

● **Enfin, notre épargne représente aujourd'hui moins de deux mois de fonctionnement de la collectivité.** Elle doit donc être relativisée au regard des contraintes fortes qui pèsent sur nous. Elle a permis de neutraliser les effets négatifs de certains transferts de charges ou d'anticiper l'éventuelle détérioration des finances locales.

● Comme vous l'aurez remarqué, notre séance nous permet d'approuver plusieurs sujets destinés à **accélérer l'activité et donc de relancer l'économie.**

Je voudrais souligner cet aspect.

En effet, l'essentiel des travaux publics ne relève plus, depuis longtemps, de la compétence de l'Etat mais des collectivités locales. 73% des investissements publics sont désormais placés sous leur maîtrise d'ouvrage. Les routes, les établissements scolaires, les réseaux, les équipements divers sont réalisés et gérés par l'échelon territorial.

On mesure ainsi toute l'importance de la commande publique.

Le Conseil général a d'ores et déjà pris **plusieurs dispositions pour accroître le rythme des travaux en début d'année 2009.** Cette mesure a pour but d'augmenter le volume d'activité sur l'ensemble de l'année afin de soutenir l'économie.

Les études préparatoires sur plusieurs chantiers ont été anticipées et menées depuis 2008 ; les délais de décision ont été raccourcis avec l'adoption, dès la session plénière de janvier 2009, de plusieurs DCE et avis public d'appel à la concurrence, sans attendre les commissions permanentes du premier trimestre.

Ainsi en janvier 2009, près de 3, 5 millions d'euros de chantiers départementaux ont été offerts aux entreprises et près de 8, 5 millions en février.

Dans le même but et toujours dans le domaine de la commande publique, un rapport vous propose d'adopter une partie des mesures proposées par l'Etat pour simplifier nos procédures. Ces modifications devraient, elles aussi, avoir un effet positif sur l'économie.

- **Par ailleurs des projets ambitieux pour l'Indre sont en cours d'établissement.** C'est le cas de l'école d'ingénieurs inscrite à l'ordre du jour de notre séance. L'objectif d'une ouverture à la rentrée 2011 devrait être atteint. A eux seuls, les travaux induits par ce projet s'élèvent à 15 millions d'euros.

Globalement et par comparaison avec les années 2004 à 2007 où les dépenses d'investissement de notre collectivité se portaient à 49 millions d'euros en moyenne, nous engagerons 59 millions d'euros dans ce secteur en 2009. Cela correspond à une augmentation de 20 % !

- Conséquence directe de cette augmentation de nos dépenses réelles d'équipement, une convention signée avec l'Etat nous permet de recevoir cette année, les sommes du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses réalisées en 2007 et 2008. Ce sont **10 millions d'euros supplémentaires qui vont ainsi revenir, dès cette année, dans les circuits de l'économie locale.**

On le voit, l'action du Conseil général est déterminante. Si ses interventions sont bien connues dans les domaines qui lui sont dévolus : action sociale, aménagement du territoire et éducation ; il est tout aussi intéressant d'estimer son poids économique en faveur du territoire.

- **Il faut donc mesurer le volume d'activité que représentent les travaux directement réalisés par le Conseil général ou subventionnés par lui.** En effet, lorsque notre collectivité apporte 25 % du montant à subventionner, c'est une dépense quatre fois supérieure qui sera injectée dans l'économie globale du projet.

Pour cette seule année, les travaux à réaliser ou induits par le Département dans le secteur du BTP s'élèvent à plus de 122 millions d'euros dont 64 % pour les bâtiments et 36 % pour les travaux publics. En tant que maître d'ouvrage, le Conseil général réalisera, en 2009, 30 % de cette commande, soit près d'un tiers.

Ces travaux recouvrent aussi bien l'aménagement des collèges que la voirie départementale ou encore les bâtiments publics. Ils correspondent à un accroissement du service offert à nos concitoyens.

- **Le soutien aux projets locaux sera aussi accéléré.** Pensons notamment aux investissements communaux dont le Conseil général est le principal partenaire. Tous fonds

confondus, les aides du Département sont en augmentation de 7 % dans ce domaine pour 2009.

Permettez moi, en conclusion, de souligner l'importance de notre séance pour l'économie locale. En offrant des taux inchangés aux contribuables de l'Indre, notre Budget 2009 se veut un budget respectueux des ménages.

Face aux difficultés économiques, il se veut aussi un budget de relance, tourné vers l'investissement et consacré aux dépenses d'équipement. Les rapports qui vous sont présentés portent la marque de cette volonté. En simplifiant les règles de la commande publique, en accélérant ses délais, en accroissant le montant de ses investissements, le Conseil général mobilise l'ensemble des leviers qui agissent positivement sur l'économie locale.

Il prend toute sa place dans l'immense effort déployé collectivement pour sortir rapidement de la crise. Je souhaite qu'il renforce localement la confiance sans laquelle il n'est pas d'activité durable.

Je vous remercie.